



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 Mai 2023

Le **JEUDI QUATRE MAI DEUX MIL VINGT TROIS**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : CLAVIER Gérard

Pouvoir : CLAVIER Gérard à DUBIEF Jean-Michel

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représenté.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

POINT SUR LES TRAVAUX

○ **Travaux de réfection de voirie – Ensonville**

Monsieur le Maire précise que les travaux n'avancent plus dernièrement. L'entreprise est intervenue pour la réalisation des plateaux surélevés sans effet sur la vitesse. Ils ne conviennent pas à la demande. Ce point va être vu lors de la prochaine réunion de chantier. Il reste encore à réaliser les enrobés de couleur rouge des trottoirs.

○ **Construction du restaurant**

Les travaux de maçonnerie sont en cours. Le chantier avance bon train. L'ensemble des travaux de préparation a été effectué ; ainsi la dalle sera coulée vendredi 5 mai. Aussi les murs débiteront dès le 08 mai. La cuve d'assainissement a aussi été mise en place. Pour le moment les entreprises sont très réactives et efficaces. Pour information, la prochaine réunion de chantier aura lieu mardi 16 mai à 14h00.

○ **Travaux de la bibliothèque**

Les travaux sont terminés depuis le 28 avril. Le réaménagement est cours pour une réouverture le 10 mai. Les retours sont très positifs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

○ **Restaurant**

Monsieur le Maire suggère d'étudier la mise en place d'équipement cuisine afin de louer un bâtiment complet. Ainsi il resterait à la charge du gérant l'acquisition du mobilier de salle, de la vaisselle et du matériel de cuisine. Si tel est le cas, le montant du loyer devra évoluer en fonction du coût de cet équipement supplémentaire.

Après échanges, le Conseil Municipal valide ce projet et autorise le lancement d'une consultation d'un marché de fournitures.

Monsieur le Maire propose de revisualiser le plan cuisine qui a été mis à jour en fonction des demandes.

Monsieur ORSINI présente l'offre de la société QOVOLTIS qui propose la mise en place de bornes de recharges électriques pour les Véhicules Electriques sur le parking restaurant sur deux zones. Le plan proposé par la société est présenté aux élus. Ainsi il indique au conseil municipal que la somme du devis est totalement prise en charge par la société. Aussi il précise que la gestion des bornes est totalement assurée par l'entreprise en question. Il reste à la charge de la commune le génie civil uniquement. Néanmoins, Monsieur Orsini précise qu'il ne s'agit pas d'une dépense en SUS puisque les arrivées étaient prévues dans le marché VRD du parking restaurant. La société QOVOLTIS propose la rédaction d'une convention pour la mise à disposition du terrain et des infrastructures pour une durée de 12 ans renouvelable. Après discussions, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et à engager les démarches dans le cadre de cet aménagement.

Monsieur le Maire présente les offres faites par les organismes bancaires sollicités dans le cadre des travaux du restaurant. 4 propositions sont faites. Ainsi compte-tenu des propositions, le supplément à prévoir pour le matériel de cuisine non prévu au départ, il est voté à l'unanimité de contracter un emprunt de 500 K€ avec le Crédit Agricole aux caractéristiques présentées ci-dessous.

Banques	Montant Emprunté	Durée	Taux	Trimestrialité
Crédit Agricole	500 000	25 ans	3.79	7 769.30 €
Crédit Agricole	400 000	25 ans	3.79	6 207.44 €
Caisse d'Épargne	400 000	25 ans	4.15	6 446.49 €
Crédit Mutuel	400 000	20 ans	4.55	7 641.88 €

o **Maison de santé**

Le résultat de l'étude énergétique réalisé par le bureau d'études DM est présenté au conseil municipal. L'état actuel présente une dépense en énergie de 5 000.00 € environ par an. Après la réfection, en fonction du choix que l'assemblée fera, il y a deux possibilités. Si des radiateurs à fluides caloporteurs sont retenus, la consommation serait d'environ 20 556KW avec une dépense annuelle de 4 148.00 €. Si toutefois, le conseil municipal se dirigeait vers l'installation d'une pompe à chaleur la consommation serait d'environ 10093KW avec une dépense de 2 236.00 € par an.

L'estimatif des travaux est présenté aux élus. Il a été mis à jour par la maîtrise d'œuvre en tenant compte des coûts actuellement pratiqués par les entreprises mais aussi des modifications apportées au projet. Celui-ci prend en compte la mise en place d'une pompe à chaleur plutôt que des radiateurs électriques, de la démolition intérieure totale pour une isolation maximum, le changement intégral des menuiseries intérieures et extérieures ainsi que les souhaits de la kiné en matière de points d'eau.

Après échanges, il est choisi la mise en place d'une PAC en lieu et place des radiateurs prévus initialement. Cependant, les élus sollicitent une estimation des travaux sans la mise à nu des murs et plafonds et en prévoyant seulement une isolation supplémentaire à celle existante.

o **Hangar communal > étude de devis pour désamiantage**

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le sujet lors d'une prochaine séance car un seul devis a été réceptionné sur les deux demandés.

○ **Lotissement > point d'avancement**

Suite au bornage réalisé, le cabinet de géomètre en charge du dossier a transmis la proposition de division des différentes parcelles impasse des Trois Marchands. Monsieur le Maire rappelle aux élus que les terrains bordant les propriétés des riverains appartenaient toujours au domaine public.

Aussi une partie du domaine public actuel appartiendrait aux propriétaires riverains. Afin de réactualiser cette zone, un plan de division est proposé à la signature des propriétaires et de la commune.

Le conseil municipal sera tenu informé de la suite à donner.

○ **Division pour alignement rue de Chartres**

Un devis du géomètre-expert cabinet Blondeau est proposé au prix de 1275.00 €HT soit 1 530.00 €TTC dans le cadre de parcelles frappées d'alignement rue de Chartres. Aussi compte tenu des deux constructions en cours, il convient de délimiter exactement la limite du domaine public. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une division pour rétrocession. À l'issue un nouveau document d'arpentage sera présenté et de nouvelles bornes pourront être implantées. Le projet de plan de bornage est présenté à l'assemblée.

○ **FDI > notification des subventions obtenues**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des notifications reçues du Département suite à nos demandes déposées en fin d'année 2022 et qui ont été accordées :

- Installation de la vidéo surveillance sur le bourg – 17 285.00€
- Aménagement du cimetière – 30 000.00€
- Aménagement du parking et accès PMR – 46 730.00€

Il indique que nous n'avons pas encore eu de retour de la Préfecture pour nos dossiers éligibles en DETR.

○ **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire propose de reconduire le taux communal actuel de 2% applicable en cas de construction.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction du taux actuel de 2%.

○ **Règlement intérieur de la bibliothèque**

Madame TOURISSEAU signale les points devant être modifiés dans le règlement intérieur de la bibliothèque. Les articles portant sur les horaires, les quotas et durées de prêt, ainsi que la gratuité sont modifiés en fonction des décisions prises dernièrement. Le règlement sera mis en annexe.

○ **Tour d'Eure et Loir Cycliste – 11 juin 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Tour d'Eure et Loir Cycliste traversera Ouarville le 11 juin 2023. Pour sécuriser le périmètre, il convient de mettre en place des signaleurs. Des bénévoles seront sollicités pour assurer cette mission.

○ **Épicerie ambulante**

La mairie a été sollicitée pour un passage sur Ouarville les lundis de 14h30 à 15h30 d'une épicerie ambulante. L'assemblée valide cette requête et propose que celle-ci s'installe près de l'école.

Il conviendrait que le commerçant puisse décaler son créneau horaire afin qu'il soit présent à la sortie des classes.

- **Ferme de la famille FERRIERE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires de la ferme abandonnée situé rue de Chartres sont décidés à vendre leur propriété à la suite d'un évènement familial. La famille a rendez-vous d'ici peu avec l'EPFLI (Établissement Public Foncier Local Interdépartemental) pour réaliser une estimation. Pour rappel, la mairie avait sollicité ledit service pour aider la commune à acquérir cette ferme.

- **Bilan de la visite de la boulangerie**

Un bilan est réalisé sur la visite réalisée à la boulangerie. Les travaux qui ont été réalisés sont satisfaisants et permettent au boulanger de travailler dans de meilleures conditions.

Cependant, le bâtiment constituant la partie habitation nécessite encore des travaux à court terme afin de faciliter l'accès à la boutique entre autres. Il conviendra de trouver une solution plus adéquate à moyen-long terme.

FÊTES & COMMÉMORATION

Monsieur le Maire de faire un point sur les divers événements prévus :

- **Cérémonie du 08 mai**

Rappel du début de la commémoration à 10h30 ; Le programme est validé, le vin d'honneur a été commandé.

- **Inauguration du 11 mai**

Monsieur le Maire souhaite connaître les élus présents lors de cette soirée d'inauguration du cabinet de kinésithérapie afin de donner réponse à Madame RIBETTE.

- **Cérémonie du 12 mai**

Pot de départ à la retraite de Marc CHAPISEAU et Virginie GONZALES. Environ une trentaine de participants pour le moment.

- **Fête autour du Moulin**

Monsieur SEILLE fait un point sur les inscriptions, à savoir 103 inscrits à ce jour. Des affiches ont été également réalisées pour attirer davantage de monde. Ainsi il rappelle la réunion du comité pour l'organisation de cette fête le 23/05 à 20h30.

- **Réunion CC Cœur de Beauce du 16 mars**

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec le Président de la communauté de communes Cœur de Beauce le mardi 16 mai prochain. Cette réunion aura lieu salle des 4 vents.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que :
 - des arrêtés Départementaux ont été reçus pour :
 - La remise des 90km/h sur la départementale 939 entre Angerville et Chartres
 - L'interdiction des transports ayant un PTAC >19tonnes sur la RD17 assurant le transport des produits issues des carrières sur le territoire des communes de Boisville-la-st-Père à Garancières en Beauce
 - le numéro 8 du Moulin à paroles sera distribué prochainement.
 - des mesures acoustiques du nouveau parc éolien vont avoir lieu d'ici peu.

QUESTIONS DIVERSES

- Virginie MARCHAND tenait à remercier les 50 enfants présents pour la chasse aux œufs organisée par les Familles Rurales le dimanche de Pâques.
- Roland BODA signale que la prise vidéo du mur pour alimenter le rétro projecteur de la salle Ferron doit être défailante car l'image est très floue.
Il est constaté également que le rétro projecteur de la salle des 4 vents montre des dysfonctionnements. En effet des lignes jaunes apparaissent au bout de plusieurs minutes d'utilisation jusqu'à ce qu'il devienne intégralement illisible. Les deux seront contrôlés sous peu.
- Jean-Philippe BESNARD demande à ce qu'un désherbage soit réalisé sur les trottoirs. Il est aussi demandé le nettoyage des rosiers rue de la république.
- Jean-Michel DUBIEF indique que suite à la fermeture momentanée des deux poteaux incendies défectueux, il a été constaté une diminution au compteur d'eau de 200 à 250 m³ par semaine sur les 800m³ relevés quelques semaines plutôt.

La séance est levée à 23 :10

Prochain conseil municipal le jeudi 1^{er} juin